verles, puisque les explosifs, le gaz, la vapeur, l'électricité étaient connus avant 1800, mais il est celui des plus curieuses applications de la matière à tous les besoins, à tous les caprices de l'homme. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les grands palais du Champ de Mars, où l'art de l'ingénieur s'est uni à la fécondité de l'artiste pour produire un ensemble féerique et d'un pittoresque inoubliable.

Or, à quoi tient le succès de l'Exposition actuelle, si ce n'est aux qualités pittoresques qui la rendent agréable aux yeux.

Avant de décrire tous les enchantements qui constituent ce succès, il est juste de rendre hommage au génie fécond qui les a produits. Ce devoir de justice est doublé pour nous d'une satisfaction orgueilleuse, car dans les promoteurs de la conception d'ensemble nous avons à saluer un enfant du Nord, l'architecte Dutert, de Douai.

M. Alphand avait eu l'idée de couvrir entièrement le Champ de Mars.

M. Antonin Proust, au contraire, voulait disposer l'Exposition autour d'un jardin central. Il y voyait l'avantage d'obtenir de grandioses perspectives d'architecture, effet qui n'avait pas encore été cherché jusqu'ici dans les Expositions.

Il confia son idée à M. Dutert, l'architecte aujourd'hui célèbre de la galerie des machines, qui, dès 1885, présentait à la Commission un plan où les bâtiments étaient tracés à peu de chose près comme ils sont aujourd'hui : un palais de chaque côté du jardin, les industries diverses au fond et derrière le palais des machines.)

Lorsque la construction des palais de l'Exposition fut mise au concours, les dispositions du plan Proust-Dutert servirent de base au programme; et les projets primés furent ceux de MM. Dutert, Farmige et Sauvestre. C'est de la pensée première de MM. Proust et Dutert qu'est sorti tout le pittoresque de l'Exposition, tout ce qui aujourd'hui en fait le succès; le plan à perspective, les gracieux palais de M. Fromige, le dôme central, la grandiose galerie des machines, tout cet ensemble riant auquel on est venu ajouter la tour Eiffel.

Supposez qu'on eût adopté une autre disposition, celle proposée par M. Alphand, par exemple, et alors plus de belles façades architecturales, plus de jardin, plus de fontaines lumineuses, plus d'illuminations le soir, plus rien en un mot de ce qui fait la joie et l'extase du public, qui fait du Champ de Mars un Eden, où toutes les curiosités, les flâneries, les nonchaloirs et les rêveries de l'univers se sont donné rendez-vous et se perdent dans le farniente d'un conte des *Mille et une nuits*.

Vraiment c'eût été dommage, d'autant que le contenant n'aurait été ni plus ni moins brillant, que les abstentions fâcheuses eussent paru plus sensibles, les lacunes plus éclatantes.

Et qui, de gaieté de cœur, quelque restriction que l'on puisse faire sur certaines parties de détail, prononcerait à cette fête du regard, résultant des heureuses combinaisons de l'art et de la science, qui, comme au temps de Léonard de Vinci, semblent s'être donné la main pour nous séduire et nous enchanter ?

Qui, devant ce pittoresque si inattendu, si neuf, si pimpant, ne se sent désarmé.

On venait pour s'instruire, on s'amuse; on venait pour travailler, on s'abandonne à de douces flâneries; les heures qu'on voulait consacrer à l'étude sont prises par les séductions qui flattent le regard et font sourire l'imagination. Mais on prend à tout cela tant de plaisir qu'on n'ose même pas s'en plaindre.

Or, les grands charmeurs dans tout ceci sont d'abord et avant tout MM. Dutert et Antonin Proust. Aussi, en pénétrant dans ce Champ de Mars, dont l'ingénieuse et captivante disposition est si frappante, est-il de toute équité de leur rendre à tous deux un juste et légitime hommage, ceci sans préjudice du tribut d'admiration que nous aurons à payer à M. Dutert lorsque nous pénétrerons dans sa galerie des machines qui, bien plus que la tour Eiffel, est la merveille des merveilles de l'Exposition.

XIV

Avant de passer à l'examen détaillé des curiosités du Champ de Mars, arrêtons-nous un instant à expliquer la disposition générale des constructions qui s'y trouvent et à relever pour ainsi dire le plan du terrain.

Ce ne sera point perdre notre temps, car s'il importe quelque part à l'Exposition de bien s'orienter pour voir ce que l'on cherche, c'est assurément au Champ de Mars. Malgré les grandes divisions marquées par les grands palais, nulle part il n'est plus difficile de se débrouiller dans le fouillis de constructions de kiosques, de palais, de chalets, de restaurants, qui encombrent le terrain.

Encadrant le parc se trouvent les galeries de l'Exposition proprement dite : à gauche, la galerie des Beaux-Arts parallèle à l'avenue de La Bourdonnais ; à droite, celle des Arts libéraux, parallèle à l'avenue de Suffren ; au fond, le palais des industries diverses, traversée par la galerie dite de trente mètres, qui conduit à la galerie des machines installée à l'arrière-plan.

Les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux aboutissent chacun à une avenue transversale conduisant, celle de gauche, à la porte Rapp, une des entrées principales de l'Exposition, celle de droite, à la porte Desaix.

Dans l'espace qui sépare ces deux avenues, sur le terre-plein de la terrasse qui longe les bâtiments des industries diverses, s'élèvent les deux pavillons réservés à la ville de Paris, pavillons peu élégants et dont le moindre défaut est de masquer en partie la galerie du fond.

Le pourtour extérieur des grands palais est occupé par d'innombrables constructions. Il y en a de toutes les grandeurs, depuis celle de la République Argentine, qui coûte plus de deux millions, jusqu'aux petits chalets rustiques dont le coût n'a pas dépassé vingt mille francs. Il y en a qui appartiennent à des États, d'autres à des compagnies, d'autres à de simples particuliers. Il y en a de toutes les matières avec lesquelles les hommes ont essayé de se construire des habitations, en pierre, en briques, en faïence, en bois, en plâtre, en stuc, en fer, en zinc, même en acier.

Il y en a de toutes les formes et de toutes les couleurs et dans lesquelles il semble qu'on ait voulu épuiser tous les motifs possibles et impossibles d'ornementation et de décoration.

A gauche, longeant le Palais des Beaux-Arts, nous trouvons le pavillon des aquarellistes, le pavillon de la presse, la station d'électricité, les bâtiments des forges du Nord, la direction générale des finances, la direction générale des travaux de l'Exposition, la société de Mariemont, le commissariat belge, la colonne du Cap, les fonderies et les forges de l'Horme, les anciens établissements Cail, l'Union céramique chaufournière, les forges de Saint-Denis.

Un restaurant marque la fin de cette rue très longue et étroite, et le commencement de celle en retour d'équerre qu'on a appelée rue de la Force motrice, qui est parallèle à la galerie des machines et où sont accumulés les bâtiments des constructeurs de fer, parmi lesquels nous devons signaler l'installation de la Cie de Fives-Lille.

Une autre rue vient se greffer sur celle-ci et redescend vers la Seine en longeant le Palais des Arts libéraux. C'est là que nous trouvons, après avoir passé l'exposition de la Perse, la rue du Caire, déjà si célèbre avec son bazar égyptien, ses maison pittoresques, ses marchands et ses ânîers, puis en descendant toujours nous trouvons le Palais du Maroc en face de l'exposition japonaise, le pavillon chinois en face des bâtiments de la Grèce le pavillon indien en face de la Suisse, de la Belgique et des Pays-Bas, puis voici les pavillons d'Haïti, du Guatemala, du Paraguay, de St-Domingue et de l'Uruguay.

Tout ceci est assez clair, il suffit de marcher en suivant les chemins rectilignes pour s'y retrouver; mais où les constructions se compliquent, se perdent, s'enchevêtrent, c'est de chaque côté de la tour Eiffel, en avant des grands palais. Ici c'est un fouillis inextricable.

A droite dans le prolongement du Palais des Arts libéraux, ce sont les pavillons de Nicaragua, de Lola, de Salvador, et de la sphère terrestre, puis le palais des enfants, les nacelles roulantes, le Chili, la Bolivie, le Vénézuela, puis le grand palais du Mexique, celui si remarquable de la République argentine, celui du Brésil, et enfin celui de Suez et de Panama.

De l'autre côté de la tour, en avant du Palais des Beaux-Arts, voici le pavillon de Monaco et celui des pastellistes, une isba russe, le théâtre des Folies Parisiennes, la taillerie des diamants, le pavillon finlandais, le chalet suédois, le chalet norwégien, les bâtiments des compagnies du gaz, ceux des compagnies de téléphone, les manufactures de l'État, des restaurants, etc., etc. J'en passe et non des moins pittoresques.

Cette multitude de constructions où sont éparpillées mille choses, dont les similaires sont en partie dans les grands palais, en partie quai d'Orsay ou ailleurs, sont à vous rendre fou et ne contribuent pas peu au désordre qui règne dans le classement, mais cet ensemble ne manque pas d'originalité, d'autant que toutes ces constructions visant à l'effet sont disposées en tire-l'œil. A voir leurs dômes, leurs coupoles, leurs campaniles, leurs clochetons, leurs tours, leurs tourelles, on dirait qu'elles ont lutté entre elles à qui montera le plus pour se faire remarquer.

Jamais, en si petit espace, on a vu tant de pointes brandies vers le ciel, tant de couleurs éclatantes, tant de dorures, tant de formes imprévues, de tous styles et sans aucun style, se confondre dans un pêle-mêle aussi silhouette, aussi tapageur, aussi saoûlant et aussi amusant.

Mais qu'il est difficile de se reconnaître là-dedans et quel casse-tête chinois pour celui qui tient absolument à s'y orienter !

JULES DUTHIL.

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire Trarieux-Renault

Paris, 19 juin. — J'ai pu entretenir M. Morellet au sujet de l'incident Trarieux-Renault; il affirme que le renvoi a été fait sans le consentement des membres de la Commission, mais il estime d'ailleurs que le fait n'a aucune importance et n'aura aucune conséquence sérieuse.

La Haute-Cour

Paris, 19 juin. — La Commission de la Haute-Cour n'a pas encore transmis officiellement et définitivement ses dossiers au procureur général.

Elle a encore entendu de nouveaux témoins, mais, comme nous l'avons dit, une partie des dossiers a déjà été envoyée à M. Quesnay de Beaurepaire et la clôture définitive de l'instruction n'est plus, disent les officieux, qu'une affaire de deux ou trois jours.

Les procès Quesnay de Beaurepaire

Paris, 19 juin. — A la 9e Chambre correctionnelle avait lieu le procès Quesnay de Beaurepaire contre la *Cocarde*.

Me Lesenne, l'avocat du journal, a plaidé l'incompétence du tribunal.

Me Duriez a soutenu la thèse contraire.

Le tribunal a remis son jugement à huitaine.

Un discours de M. de Mackau

Paris, 19 juin. — Ce soir, M. le baron de Mackau a présidé le banquet annuel du cercle des étudiants catholiques de Paris.

Il a prononcé un discours qui a été fréquemment interrompu par d'unanimes applaudissements. Nous en détachons les passages suivants :

» Messieurs, bien des surprises nous attendent au seuil de la République.

» Celui qui a chassé les maîtres de nos maisons religieuses, banni Dieu de l'école des pauvres, blessé les catholiques dans leur foi, dans leurs croyances, celui-là demandait, il y a quelques jours, de faire la paix avec nous, et de collaborer à la réfection de ceux qu'il avait fois.

» Vous connaissez, Messieurs, la réplique hautaine de M. le comte de Mun répondant, au nom de la droite, à cette avance odieuse:

«Peut-être, les circonstances nous amèneront à nous » entendre avec d'autres, mais avec vous, jamais. »

» Patience, Messieurs, M. Ferry a tenu un pareil langage, parce qu'il sait que l'heure est proche où les conservateurs écarteront les persécuteurs et les jacobins.

» Alors, nous ferons la liberté sincère, loyale pour tous, même pour nos adversaires, car vous savez, Messieurs, que l'enseignement chrétien n'a besoin ni de privilège, ni de loi d'exception.

» A bientôt la victoire. »

Une véritable ovation a été faite à M. le baron de Mackau. Après ce discours, un toast a été ensuite porté à la prospérité de la France, et du cercle catholique, au nom des étudiants suisses, par le baron de Montenac.

Le procès d'Angoulême

Angoulême, 19 juin. — MM. Laguerre, Deroulède et Laisant, attendus aujourd'hui, ne sont pas arrivés.

Deux cents personnes environ les attendaient.

Le commissaire de police a fait disperser tous les groupes.

Le bruit court en ville qu'à cause de la maladie de M. Laguerre, l'affaire sera remise.

Paris, 19 juin. — Quoique très souffrant, M. Laguerre est parti, ce soir, pour Angoulême, par le train de 9 heures 40, avec ses co-prévenus.

Le député du Vaucluse a été, en effet, avisé qu'aucun sursis ne serait accordé pour le jugement de son affaire.

Mort d'un député

Dijon, 19 juin. — M. Permesson, député, est mort d'une maladie de foie.

A la Chambre italienne

Rome, 19 juin. — A la Chambre, M. Crispi répondant à une question, sur les récents incidents concernant les ouvriers italiens, dit qu'il n'a pas manqué de demander des explications au gouvernement français.

Il a été informé que des dispositions étaient prises afin d'éviter tout conflit.

Cependant, dit-il, la situation des ouvriers italiens est toujours grave, à cause de la jalousie des ouvriers français.

Plusieurs Italiens ont demandé à être rapatriés.

M. Crispi a donné des instructions, afin de faciliter le plus possible le rapatriement.

Le ministre ajoute que ces déplorables querelles vont cesser, mais il craint que les causes de ces différends ne puissent être définitivement écartées.

M. Numa Gilly

Bordeaux, 19 juin. — M. Numa Gilly a adressé à M. Armand Lalande une lettre pour le prier de renoncer au procès que le député de la Gironde lui avait intenté à la suite de la publication de *Mes Dossiers*.

La grève des matelots de Liverpool

Londres, 19 juin. — La grève des matelots de Liverpool s'est aggravée.

Les armateurs sont unanimes à refuser une augmentation de salaire, les matelots sont résolus de ne pas travailler sans augmentation.

Les fêtes de Dresde

Dresde, 19 juin. — L'empereur Guillaume est arrivé à Dresde hier après-midi.

Il a été reçu à la gare par le roi de Saxe, le prince Georges, tous les princes étrangers en ce moment ici ; et le ministre de Prusse.

Une foule considérable était massée à la sortie de la gare et aux alentours.

L'empereur Guillaume a été accueilli par des hurrahs enthousiastes.

Les souverains sont montés dans une voiture attelée à quatre chevaux et se sont rendus directement à la parade qui a été dès plus brillantes.

Le temps était magnifique. L'empereur Guillaume et le roi de Saxe ont passé devant le front des troupes, pendant que les musiques militaires jouaient l'hymne national allemand.

A trois heures a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire du roi Jean.

Le roi de Saxe a répondu en ces termes au discours du bourgmestre :

« J'accepte avec reconnaissance le don magnifique que vous me faites à l'occasion de cette fête. Puisse la statue de mon père toujours contempler une Saxe contente et heureuse, qui vit en bonne intimité avec ses princes ! »

Après ce discours, le voile qui recouvrait le monument a été enlevé, pendant que les musiques jouaient et que le canon tonnait.

Les princes ont fait le tour du monument.

L'auteur de la statue, le professeur Schilting, a reçu la croix de commandeur de l'ordre de Mérite.

Pluies torrentielles à la Havane

New-York, 19 juin. — D'après des avis de la Havane, des pluies torrentielles se sont abattues dimanche sur la ville ; les rues ont été inondées et des murs se sont écroulées. Il n'y a eu aucune victime.

Triste épilogue de l'affaire Géomay

Paris, 19 juin. — Hier matin, on a enterré Mme Daniel, née Géomay, morte de honte et de chagrin à la suite de l'exécution de son neveu Géomay, dont elle élevait honnêtement la frère et la sœur.

Autre détail : On assure ici que la mère de Géomay, qui se trouvait à la prison de Doullens au moment de l'exécution de son fils, ignore encore cette triste fin.

Le procès Parnell

Londres, 19 juin. — La Commission a repris hier ses travaux.

M. Ed. Harrington, interrogé, a dit que bien des personnes à Kerry avaient refusé de donner des explications sur les questions qui leur avaient été posées, dans la crainte d'avoir maille à partir avec les Moonlighters.

On a lu ensuite plusieurs extraits du journal la *Kerry Sentinel*, dirigé par M. Harrington et le témoin a déclaré que s'il avait été sur les lieux à ce moment, il n'aurait pas permis la publication de certains articles insérés dans ce journal et se rapportant aux meurtres de Phœnix-Park.

Malgré cela, il accepte la responsabilité des articles publiés.

Au cours de l'interrogatoire, M. Harrington a dit que le gouvernement n'avait pas le droit d'avoir poursuivi pendant l'enquête un discours privé qu'il avait tenu ; à quoi le président, en termes très vifs, a fait observer au témoin que le gouvernement n'avait rien à voir dans l'enquête et que M. Harrington n'avait pas le droit de dire ce qu'il disait.

Le témoin répond qu'il a été poursuivi, en 1882, sous l'inculpation d'avoir édité un article de menaces, que pour ce fait il avait été condamné à six mois de prison, qu'il avait encore été condamné à six mois de prison au nom du Crim's act, qu'il n'avait fini sa peine que samedi dernier et qu'il s'attendait à tout dans l'avenir de la part du gouvernement.

Après quelques autres témoignages, la Cour s'est ajournée.

Hier, devant le banc de la reine, M. Asquith, au nom de M. Parnell, a fait appel de la décision qui renvoie au mois de novembre son procès contre le *Times*.

Cet appel a été rejeté.

Le fonds de défense a atteint hier la somme de 40.000 livres sterling.

Parmi les souscriptions figure un envoi de 1,000 livres provenant de la Ligue irlandaise de New-South-Wales.

Le choléra à Berlin

Paris, 19 juin. — Des dépêches reçues de Berlin annoncent que le choléra a éclaté dans cette ville.

LES LAINES D'ALGÉRIE

chargées de sable

Nous empruntons à un journal d'Oran le *Petit Fanal* la lettre suivante qui lui est adressée par un de ses correspondants.

Les observations que cette lettre soulève méritent d'attirer l'attention.

J'ai manifesté, l'autre jour, le regret que me causait l'attitude des agents de la préfecture, à propos de la fraude des laines. Tandis qu'en territoire de commandement, on saisit impitoyablement les toisons renfermant du sable ou de la terre, en territoire civil, on ferme les yeux, et on laisse faire.

On m'a observé, avec juste raison, que si l'on pouvait *commander* en territoire de *commandement*, on devait se borner à administrer, dans le territoire de droit commun

C'est pour cela qu'il est impossible, aux termes des lois et règlements en vigueur, de prendre en territoire civil des mesures, qu'on ne manquerait pas de qualifier d'arbitraires.

Le préfet ne peut pas ordonner la visite préalable des toisons ; ses agents doivent se borner à dresser procès-verbal contre les coupables de fraude constatée, et les déférer aux tribunaux compétents.

Qui sait même, si ces derniers reconnaîtront que *le fait de vendre des toisons sales constitue* une fraude.

Les avocats des prévenus ne manqueront certainement pas de dire : la saleté de la laine, n'est pas une fraude. On ne qualifie pas de fraudée l'orge dans laquelle se trouve de la terre. Que l'acheteur paye la marchandise suivant son degré de propreté, mais qu'il n'accuse pas de fraude, le vendeur de toisons qu'il examine et dont il débat le prix. On ne vend pas chat en poche.

Il y a du vrai et du faux là-dedans, et cela prouve qu'on a eu tort de placer les arabes sous le régime du droit commun. Mais étant donné le courant de sentimentalisme, qui règne en France, il ne faut pas espérer qu'on revienne sur les mesures prises.

Ce qu'il y a donc de plus sage à faire, c'est de prendre la situation telle qu'elle est, et d'en tirer le meilleur parti.

En territoire civil on doit renoncer aux procédés permis aux militaires en territoire de commandement, *et qui sont pourtant de nature à faciliter* le commerce des laines, tout en maintenant la bonne réputation de ce produit de la colonie. Il faut donc chercher autre chose, car les clients de la société protectrice ont le tempérament très filou, et ils sont habiles dans l'art de tromper.

Nos commerçants sont souvent mis dedans, et *l'arrivée en France de produits frauds, nous* porte un tort considérable en dépréciant notre pays.

Je dis *frauds*, car malgré les arguties que je citais tout à l'heure, et que les tribunaux seraient peut-être capables d'accepter — nous en avons vu bien d'autres — il y a bien réellement fraude dans le cas qui consiste à dissimuler du sable ou de la terre dans les brins de laine d'une toison, de façon à faire croire à un plus grand poids de laine.

Mais légalement on ne peut pas agir préventivement, et postérieurement il faut soumettre le conflit aux tribunaux, qui assaisonnent le procès d'une *procédure compliquée*, agrémentée souvent d'une ou plusieurs expertises et contre expertises.

En présence de l'abstention forcée des agents de l'administration, je crois devoir proposer un moyen de pallier les inconvénients signalés par les intéressés.

Que les maires des places où se tiennent les marchés, *Tiaret, Maghnia*, etc., imposent à tous les vendeurs de laine, l'obligation de se rendre dans l'enceinte d'un marché, moyennant un droit minime, comme cela se fait pour d'autres denrées. A l'entrée de ce marché serait installé un expert qui visiterait les toisons. Cette visite ne pouvant pas être obligatoire, on n'y procéderait qu'avec le consentement des propriétaires, mais, on installerait deux divisions dans le marché, une *pour les laines visitées et reconnues propres* — un écriteau le mentionnerait — et une pour les autres.

Les acheteurs sauraient ainsi à quoi s'en tenir.

L'administration aidant de son influence morale on ferait vite comprendre aux arabes qu'ils ont intérêt à subir la visite, nécessaire à un certificat de propreté.

On verrait de cette façon ceux qui protègent la fraude, on pourrait les signaler et les attraper, si non directement, du moins au demi-cercle comme disent les maîtres d'armes.

Mon moyen n'est pas parfait je le sais, mais j'ai beau chercher, je n'en trouve pas de meilleur.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 19 juin. — Hauteur barométrique : 755. — Température : A 7 heures du matin 19 degrés au dessus de zéro.
A 1 » du soir.. 25 degrés au dessus de zéro.
A 5 » » 20 degrés au dessus de zéro.

Paris, 19 juin. — Les fortes pressions ont envahi le Nord du Continent en s'accentuant (Bodo 770 mm.) ; elles s'atténuent au contraire sur les Iles Britanniques et la France où le baromètre descend de 2 à 3 mm. La pression se rapproche de 162 mm sur le reste de l'Europe, elle s'abaisse au-dessous de 750 mm en Algérie. Des pluies orageuses sont signalées sur nos côtes ouest et en Algérie.

La température monte, ce matin le thermomètre marquait 10 degrés à Arkangel, 16 à Valentia, 17 à Paris, 22 à Rome et 31 à Biskra, où le maximum d'hier a atteint 11.

En France, le temps devient chaud et les orages vont s'étendre à l'intérieur.

A Paris, hier, beau temps.

Température maximum : 23 degrés ; minimum : 17 degrés.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La loi sur la nationalité. — La Chambre a enfin voté, après plusieurs années de délibération, la proposition de loi sur la nationalité qui devient ainsi loi définitive, et qui intéresse un si grand nombre de nos concitoyens.

Elle apporte à la législation actuelle des modifications profondes et décisives au point de vue social, parmi lesquelles nous signalons les deux suivantes :

Désormais,

1° Tout individu né en France d'un étranger *qui lui-même y est né devient Français.*

2° Tout individu né en France d'un étranger alors même que cet étranger n'y est pas né, devient Français s'il y est domicilié au moment de la majorité, à moins qu'à cette époque il n'en décline la qualité.

Les premières communions ont mis en fête, jeudi, une grande partie de la population de notre ville.

En effet, ces belles et touchantes cérémonies avaient lieu en même temps dans cinq paroisses différentes : Saint-Martin, Notre-Dame, le Sacré-Cœur, Sainte-Elisabeth et Saint-Joseph.

Dès le matin, une grande animation d'un caractère tout particulier, régnait dans toutes les rues. De tous côtés débouchaient des jeunes filles rayonnant de bonheur dans leur fraîche toilette blanche, des jeunes garçons portant fièrement leur brassard blanc frangé d'or. Les familles de ces enfants en vêtements de fête leur faisaient cortège.

Cet ensemble plein de charme était éclairé par un splendide soleil.

A sept heures, tous les communiants et communiantes ont pris leur place dans la nef centrale des églises et leurs familles se sont rangées autour d'eux dans les nefs latérales. Partout l'assistance est nombreuse.

Le spectacle est ravissant. Les cierges ornés de bouquets et de rubans dominent les têtes des enfants ; les parents fixent sur eux des regards attendris.

La messe est dite au milieu des chants qui bien qu'exécutés par des voix inexpérimentés n'en émeuvent pas moins profondément l'assistance

Plus le moment solennel approche, plus l'émotion augmente. Enfin les enfants prononcent les actes avant la communion; les larmes contenues avec peine jusqu'alors coulent silencieuses de bien des yeux.

Les nouveaux communiants s'avancent avec ordre vers la Sainte Table suivis par les regards attendris de leurs parents.

La grand'messe les réunit de nouveau au pied des autels et leurs voix se mêlent encore dans des cantiques d'actions de grâces.

L'office de l'après-midi est célébré au milieu d'une affluence non moins considérable que le matin. Les nouveaux communiants y ont prononcé le renouvellement des vœux du baptême et la consécration à la Sainte-Vierge.

La procession aux fonds baptismaux s'est effectuée partout avec beaucoup d'ordre. Tous ont été vivement impressionnés en voyant défiler ces enfants affirmant dans leurs chants leur attachement à la foi de leurs ancêtres et à la religion qui les a recueillis au seuil de la vie

Parents et enfants ont quitté le sanctuaire en emportant, ces derniers surtout, un impérissable souvenir des actes importants accomplis dans cette sainte journée.

Dans les familles assemblées pour célébrer ce grand événement la fête s'est continuée au milieu d'une joie sans mélange; car la première communion est une des rares réjouissances qui ne laissent après elles aucun regret. P. B.

La fête des Ecoles libres. — La foire aux plaisirs que le comité des Ecoles libres organisait pour le dimanche 30 juin dans les jardins de M. Georges Catteau est remise à une date ultérieure.

Avis militaire. — Les hommes des classes 1879 *et 1883 sont priés de réclamer leur livret militaire* à la gendarmerie, rue des Arts, bureau militaire. Ils devront être munis du récépissé.

Un accident mortel au Breucq. — Quatre ouvriers lillois étaient rassemblés, lundi soir, chez M. Narguet, cabaretier près le pont du Croix, lorsque le camion de M. Lefrançois, brasseur, arriva pour apporter de la bière. Le véhicule était conduit par deux domestiques nommés Jules Macou et Louis Dessauvages.

Lorsque ces derniers eurent accompli leur besogne, ils remontèrent sur le siège du camion sans s'apercevoir que les quatre ouvriers que nous avons cités plus haut étaient assis derrière le véhicule.

Ils partirent au petit trot pour livrer de la bière dans la commune de Wasquehal et prirent le pavé qui y conduit.

Les ouvriers voyant que le camion ne suivait pas la route de Lille, sautèrent sur la chaussée. L'un d'eux, Ferdinand Thesselle, qui était assis sur un tonneau, manqua le pied et roula sous la voiture. Les roues de derrière lui passèrent sur le corps et le tonneau tomba sur lui.

Ferdinand Thesselle se releva pourtant et partit avec ses camarades, mais arrivé à une cinquantaine de mètres de là, il s'affaissa sur le sol. On s'empressa autour de lui et le docteur Morival lui prodigua des soins empressés. Malheureusement le blessé qu'on avait transporté chez M. Lepers ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Les funérailles ont eu lieu mercredi à Flers.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

Une femme brûlée par de l'eau bouillante. — Mardi soir un grave accident s'est produit dans la rue de Naples. Mme Adolphine Hardy, âgée de soixante-cinq ans, faisait tremper sa lessive dans une marmite en ébullition. En voulant la retirer du feu, son pied glissa sur le parquet et la malheureuse tomba, renversant sur elle l'eau bouillante. Elle a été brûlée grièvement aux seins, au ventre et aux coudes.

M. Dupont, médecin au Blanc-Seau, a été appelé pour lui donner ses soins.

Mme Hardy a été admise, mercredi soir, à l'hôpital. Son état, quoique très grave, ne met pas ses jours en danger.

Un enfant disparu. — Un jeune enfant âgé de treize ans, nommé Constant Decock demeurant chez ses parents, rue de Babylone, 21, à l'estaminet du *Petit Sabotier*, est disparu depuis lundi dernier.

Voici son signalement : taille 1 m. 55 environ, yeux gris, figure allongée, vêtements en drap noir, casquette drap noir avec tour jaune, chemise de couleur, bottines à élastiques, chaussettes grises.

Les personnes qui auraient quelques renseignements sur lui sont priées de vouloir bien en informer les parents.

Arrestation de deux voleurs. — Jeudi, vers une heure du matin, les agents Huyghe et Droulez, en patrouille dans le quartier du Beau Chêne, rencontrèrent, près du moulin Tonton, deux individus portant un sac.

Ils les arrêtèrent et leur demandèrent ce que contenait le sac et quelle en était la provenance.

Après quelques hésitations l'un des individus avoua qu'ils avaient volé ensemble des choux et des petits pois à la femme Ferret, au Beau-Chêne. Il déclara alors aux agents qu'il se nommait Ferdinand Wagdenez, âgé de 21 ans, qu'il était rattacheur et demeurait à l'estaminet *A la Planche*, au Mont-à-Leux. Cet individu est expulsé de France depuis le 2 juillet 1886, après avoir purgé une condamnation de cinq mois de prison pour fraude.

Son complice voulut se faire passer pour un certain Léon Delrue, mais les agents reconnurent bientôt qu'ils avaient affaire à un jeune homme de 17 ans, évadé récemment de la colonie pénitentiaire des Douaires.

Les deux individus ont été arrêtés et écroués au poste central.

L'affaire de Wattrelos. — *Arrestation du dernier inculpé.* — Nous disions hier que Nollet, inculpé dans l'attentat contre Mme Questroy, avait été arrêté dans la rue Daubenton et conduit au dépôt.

L'agent Coutenier, en l'interrogeant, apprit que le septième inculpé dans cette affaire, Marcellin Plateau, qui a traversé l'Espierre, samedi dernier, à la suite d'un vol dans un estaminet de Wattrelos, habitait dans une maison du *Cul du Four*.

Sans perdre un instant, l'agent Coutenier se rendit à la maison indiquée par Nollet, mais en entrant il vit Plateau qui se sauvait par la porte de derrière et se dirigeait du côté de la frontière.

Bien que le fraudeur Plateau soit fort difficile à atteindre, l'agent Coutenier fut assez heureux pour le rejoindre dans la rue La Bruyère. Il l'a conduit chez M. le commissaire de police du 4e arrondissement et de là au poste de sûreté.

Ce fraudeur est âgé de 20 ans.

Il a été conduit, mercredi matin, à Wattrelos, pour subir un interrogatoire et la confrontation avec la femme Questroy.

Un pigeon blanc s'est abattu, lundi après-midi, dans la cour de la maison de M. Thomas-Lesay, Grande-Rue, 1. A l'une des pattes est attachée une petite bague en argent. Sur une aile, on lit 447, 1889, Lille.

Demandes en autorisation de bâtir. — Voici les demandes en autorisation de bâtir accordées depuis le 7 juin :

Henri Jeu, trois maisons, rue Miln ; Louis Déforest, deux maisons, rue Lafontaine ; Louis Déforest, une maison, rue Malplaquet ; J. Brief, une maison, chemin de Cartignies ; Emile Descamps, un mur, rue de Wasquehal ; Veuve Watteau, une écurie, rue de Cohen ; Emile Tiers, une palissade, rue St-Eleuthère ; Marie Motte, une maison rue Daubenton ; Achille Deldalle, deux maisons, rue d'Alsace ; Lampe Depraeter, quatre maisons, rue Lafontaine ; Antoine Lebrun, quatre maisons, rue Montgolfier.

Wattrelos. — Un jeune garçon de Wattrelos, le fils Wallez, âgé de 10 ans et demi, vient d'obtenir le premier prix et être mis hors concours avec une médaille en or et 1,000 francs de récompense à l'Exposition universelle de l'Enfance de Paris.

Cet enfant, qui, paraît-il, est fort beau, a une taille de 1m48 et 1m40 de tour de taille ; il pèse 118 kilos.

Hem. — Depuis 5 ans les Dames de la Ste-Union qui dirigent l'Ecole communal d'Hem obtiennent de beaux succès à l'examen du certificat d'études primaires. Dans ce court laps de temps, 50 élèves ont été reçues, et deux d'entre elles ont obtenu un prix départemental.

Enfin cette année le succès a été plus complet encore : les 17 élèves qu'elles présentaient ont toutes été reçues avec honneur. Voici les noms de ces élèves :

Marie Delespaul, Augustine Picard, Augusta Deridder, Eva Dononne, Eugénie Jansonne, Jeanne Hévin, Hortense Vandendonck, Stéphanie Catrix, Clémentine Debaisieux, Marie Six, Clotilde Dumoulin, Blanche Fontaine, Eugénie Tiquelez, Clémence Decourcelle, Esther Veux, Lucie Bourgois, Sophie Vanoye.

Tous les ans, la commune d'Hem récompense l'application de ses enfants en leur donnant à chacune un magnifique volume de 5 francs ; cette année le nombre des candidats étant augmenté, elle voudra se montrer plus généreuse que par le passé.

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. GRIFFON, professeur en chef de l'Ecole d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition ; on peut se le procurer au bureau du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

Première communion. — *Portraits.* — Photographie d'Art Shettle, rue Chanzy, 47. — Pour choisir son heure, prière de vouloir bien se faire inscrire à l'avance. 38915—19785

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les membres de l'Association musicale des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires sont prévenus que l'assemblée générale annuelle et le banquet fixés d'abord au jeudi 27 juin ont dû, par suite de circonstances imprévues, être remis au lundi 1er juillet.

« Les personnes qui désirent prendre part à la réunion et qui n'ont pas encore souscrit, sont priées d'envoyer le plus tôt possible leur bulletin d'adhésion à M. le Secrétaire de l'Association, 76, rue du Collège. »

NOUS RAPPELONS à nos lecteurs de passage à Paris, qu'ils peuvent nous faire parvenir télégraphiquement toutes communications, en les remettant à notre agence spéciale rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.

TOURCOING

Avis aux émigrants. — M. Henri Grau, consul de la République Argentine, nous communique l'avis suivant :

« Le gouvernement Argentin vient de charger ses agents en Europe, de communiquer aux émigrants, s'embarquant pour la République Argentine, d'avoir à se munir de toutes leurs pièces d'état-civil pour le cas où ils viendraient à contracter le mariage dans la République, sous le régime de loi du mariage civil mise en vigueur dans ces derniers temps dans le pays.

» Voici à ce sujet l'indication des formalités à remplir d'après la nouvelle loi sur le mariage civil.

» Les futurs époux devront se munir de leur acte de naissance. Ils se présenteront ensemble à la section du Registre civil, correspondant à leur domicile,

---

FEUILLETON DU 21 JUIN 1889. — N° 69

LA CHAMBRE ROUGE

Par Pierre ZACCONE

DEUXIÈME PARTIE

LE CŒUR DE BERTHE

XVI

— Quel est cet homme? balbutia-t-il. Qui êtes-vous? Pourquoi êtes-vous ici ?

— Je suis le juge d'instruction, répondit le magistrat.

Le moribond se dressa comme galvanisé, et son visage s'éclaira.

Un juge! dit-il, un juge ! C'est Dieu qui l'envoie; je pourrais donc mourir sans remords !

Et saisissant le bras du magistrat avec autorité, il le força à s'approcher encore.

— Je veux parler! il faut que je parle! reprit-il aussitôt; mais que personne ne s'éloigne ; car c'est devant tous que doivent être dites les paroles que j'ai à faire entendre !... Ah ! pourvu que la mort m'en laisse le temps!... Ecoutez!... écoutez!...

Un mouvement d'ardent intérêt et de profonde curiosité saisit tous les assistants à ces paroles étranges, et chacun retint son souffle pour ne rien perdre de ce qui allait être dit :

— Il y a longtemps de cela, poursuivit-il ; vingt années environ ; à Montpellier ! A cette époque, une grande injustice a été commise : un malheureux, qui s'appelait Pierre Gilbert, et qui était caissier de la maison Giral, fut un jour accusé de vol, et comme toutes les apparences le désignaient comme le seul auteur possible de ce vol, il fut condamné à quinze années de travaux forcés.

— Eh bien ! la justice s'était trompée... car Pierre Gilbert était innocent.

— Innocent, dites-vous ? interrompit le juge d'instruction ; vous en êtes sûr ? Peut-être connaissez-vous le coupable ?

— Je le connais.

— Vous pouvez dire son nom ?

— Il s'appelle Giral.

— Nous allons le faire rechercher.

— C'est inutile.

— Cependant?...

— C'est inutile, vous dis-je, car ce Giral est devant vous et il va mourir!

Un frisson passa sur l'assistance, et, au milieu du silence qui régnait, un sanglot s'entendit :

C'était M. Gautier !

Le moribond s'était tourné vers lui